

RAPPORT ANNUEL

Conseil d'établissement

2022 – 2023

École Antoine-Roy

Rivière-au-Renard



Adopté le 14 juin 2023
Résolution no CE-0623-091

Portrait de l'établissement

L'école Antoine-Roy de Rivière-au-Renard compte dans son école, pour l'année 2022-2023, un nombre total de 181 élèves inscrits dans neuf groupes, du secondaire 1 au secondaire 5 général.

- Deux groupes de secondaire 1
- Deux groupes de secondaire 2
- Un groupe de secondaire 3
- Deux groupes de secondaire 4
- Deux groupes de secondaire 5

L'équipe-école est composée de :

Une direction	Une animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire
Une secrétaire	Une technicienne en documentation
23 enseignants et une enseignante ressource	Une psychologue
Trois techniciennes en éducation spécialisée	Une conseillère en orientation
Un technicien en travaux pratiques	Une infirmière et une travailleuse sociale (CISSS)
Un technicien en loisirs	Une agente en service social et éducation à la sexualité (avril 2023)
Une surveillante d'élèves	Un concierge à temps plein et un ouvrier d'entretien à 75 %

Pendant l'arrêt de travail de Mme Marie-Pierre Côté, Mme Nancy Bouchard a assuré la direction par intérim de l'école en collaboration avec Mme Annick Paradis qui a agi comme aide à la direction.

Le conseil d'établissement

Pour l'année 2022-2023, cinq parents siègent au conseil d'établissement ainsi que cinq membres du personnel.

Les membres du conseil d'établissement sont :

- Mme Marie-Eve Caron, présidente
- Mme Julie Poirier, parent
- Mme Lucie Côté, parent
- Mme Christine Jalbert, parent
- Mme Katy Plourde, parent
- Mme Stéphanie Cloutier, membre du personnel
- Mme Sylvie Jacob, membre du personnel
- Mme Nadine Côté, membre du personnel
- M. Étienne Girard, membre du personnel
- Mme Sandra Élément, membre du personnel

Mme Nancy Bouchard, directrice par intérim assiste à toutes les séances ainsi que Mme Anne Cloutier en tant que secrétaire.

C'est par une communication efficace que tous les membres du conseil d'établissement ont participé aux rencontres, et ce, toujours dans le souci du bien-être des élèves qui fréquentent notre établissement. Au total, le conseil a tenu six séances, soit cinq ordinaires et une extraordinaire.

Dates	Types de séance
6 septembre 2022	Assemblée annuelle de parents
6 septembre 2022	Séance extraordinaire
5 octobre 2022	Séance ordinaire
5 décembre 2022	Séance ordinaire
8 février 2023	Séance ordinaire
5 avril 2023	Séance ordinaire
14 juin 2023	Séance ordinaire

Le conseil d'établissement a comme fonctions et pouvoirs de déterminer les orientations et les modalités des services à offrir aux élèves, d'informer la communauté des services offerts par l'école et de rendre compte de leur qualité.

Il exerce aussi ses pouvoirs dans le contexte d'un partenariat qui respecte les responsabilités de gestion de la direction et les compétences professionnelles du personnel de l'école. Dans ce contexte, il est appelé à décider ou à approuver, est consulté ou informé, selon les sujets traités.

Voici les principaux sujets traités au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées
Pouvoirs généraux		
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	5 octobre 2022	Adoption
Approbation des règles de conduite	5 avril 2023	Approbation
Approbation des frais chargés aux parents des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	14 juin 2023	Approbation
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	5 avril 2023	Approbation
Adoption du rapport annuel 2022-2023	14 juin 2023	Adoption
Pouvoirs liés aux services éducatifs		
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (éducation à la sexualité, COSP)	5 octobre 2022	Approbation
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	5 décembre 2022	Approbation
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)	À toutes les séances	Approbation
Consultation des parents par un sondage	Mai 2023	Consultation
Consultation des élèves par un sondage	Mai 2023	Consultation
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles		
Réception de sommes allouées pour les mesures protégées	8 février 2023	Approbation
Adoption du budget annuel de l'établissement	14 juin 2023	Adoption
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)		
Présentation des budgets des sports scolaires RSEQ	8 février 2023	Informations
Suivi du voyage Europe 2024	5 avril 2023	Informations

Le projet éducatif et le plan de réussite

Voici les orientations qui ont guidé nos décisions tout au long de l'année.

Orientation 1 : Favoriser le développement de la compétence numérique des élèves et du personnel afin de développer des citoyens autonomes et responsables capables de faire face aux défis du 21^e siècle.

Objectif 1 : Maintenir l'offre d'activités éducatives, permettant de développer l'identité numérique des élèves, afin de favoriser une utilisation responsable des outils et des ressources technologiques.

Orientation 2 : Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire.

Objectif 1 : Maintenir le sentiment de sécurité de tous les élèves et leur perception favorable face au personnel de l'école.

Objectif 2 : Augmenter le pourcentage d'élèves qui participent à une activité sportive à l'école et mettre à contribution la communauté dans le maintien de ces activités.

Orientation 3 : Agir rapidement, de façon continue et concertée auprès des élèves qui éprouvent des difficultés en mathématique ou des retards liés à la Covid-19.

Objectif 1 : Augmenter les taux de réussite des élèves en mathématiques et améliorer leurs perceptions face à cette matière. S'assurer que les élèves comblent les retards accumulés dans toutes les matières.

Chaque objectif s'accompagne d'une série de moyens mis en place par l'équipe-école, tout au long de l'année.

L'aide financière

Pour l'année 2022-2023, l'école a bénéficié de différentes mesures ministérielles qui ont apporté une aide financière supplémentaire. L'école a entre autres pu compter sur la mesure *Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA)*, la mesure 15025 (*Seuil minimal au service des écoles*), la mesure 15014 (*Études dirigées au secondaire*), la mesure 15022 (*Bien-être à l'école*), la mesure 15012 (*Aide alimentaire*) ainsi que la mesure 15028 (*Parascolaire au secondaire*). L'argent a été ajouté au budget de fonctionnement régulier de l'établissement scolaire.

Les différentes activités scolaires

Tout au long de l'année 2022-2023, l'école Antoine-Roy a été le théâtre de nombreuses activités scolaires à caractères pédagogiques, artistiques, sportifs et culturels. Toujours en lien avec le projet éducatif de l'établissement, ces activités ont contribué à la motivation et, par le fait même, à la réussite des élèves.

En voici quelques exemples :

- Gouvernement étudiant
- Journées et semaines thématiques (violence et intimidation, persévérance scolaire, etc.)
- Visite d'artistes à l'école
- Secondaire en spectacle
- Activités parascolaires (Hockey cosom, badminton, volleyball, boxe, échecs, etc.)

- Sorties scolaires (Parc Forillon, Percé, Lac York, cinéma, simulateur de golf, etc.)
- Fillactive
- Voyage à New-York
- Projet KINGA
- Écollation

Pour la suite...

Pour l'année 2023-2024, nous projetons de poursuivre ou de reconduire plusieurs activités pour lesquelles les élèves de l'école ont présenté un intérêt marqué. De plus, nous poursuivons le développement de nos concentrations sportives et la préparation au voyage culturel en Europe (juin 2024).

Nous poursuivons également la rédaction et la mise en place du nouveau projet éducatif en choisissant des moyens qui nous permettront d'atteindre des objectifs précis, établis en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire. Les trois valeurs choisies par l'équipe-école, soit la persévérance, le respect et l'ouverture continueront d'être mises de l'avant et seront au cœur de la vie scolaire.

En conclusion

En poursuivant la collaboration entre l'école, les parents et la communauté, en mettant de concert les efforts du personnel de l'école ainsi que des élèves qui s'y instruisent et en implantant des programmes et des activités qui répondront aux divers besoins de ces derniers, l'école et toute son équipe visent la réussite scolaire de tous les enfants, dans un cadre dynamique et enrichissant.

Au nom du conseil d'établissement, nous tenons à remercier toute l'équipe de l'école Antoine-Roy ainsi que tous les membres de la communauté qui contribuent à réaliser la mission de l'école, soit d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves qui nous sont confiés.

Nancy Bouchard
Directrice

Madame Marie-Ève Caron
Présidente

Signé le 14 juin 2023.